



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : ACCORD-CADRE POUR DÉCISION N° DM-20-217
PRESTATIONS D'IMPRESSION, DE EN DATE DU 28 SEPTEMBRE 2020
FAÇONNAGE ET DE LIVRAISON DES
SUPPORTS DE COMMUNICATION DE LA VILLE
DE VINCENNES – LOT N°5 DEPLIANTS,
CARTONS D'INVITATION PASSE AVEC LA
SOCIETE GRAFFIK PLUS

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès de la société GRAFFIK PLUS dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER l'accord cadre de prestations d'impression de façonnage et de livraison des supports de communication de la ville de Vincennes – Lot n°5 Dépliants, cartons d'invitation -, avec la société GRAFFIK PLUS - sise, 14, rue Montgolfier – 93110 ROSNY SOUS BOIS, représentée par Monsieur Frédérik LE CORRE, Directeur général

Les prestations relatives au lot n°5 - Dépliants, cartons d'invitation -, donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande.

Elles sont susceptibles de varier, sur une période de 4 mois, de la manière suivante : montant maximum HT : 12 000,00 € (14 400,00 € TTC).

Les prix de l'accord-cadre sont ceux du bordereau des prix unitaires.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT-ALBANEL